

Fiche 7

Epuration et évacuation des eaux prétraitées par terre d'infiltration

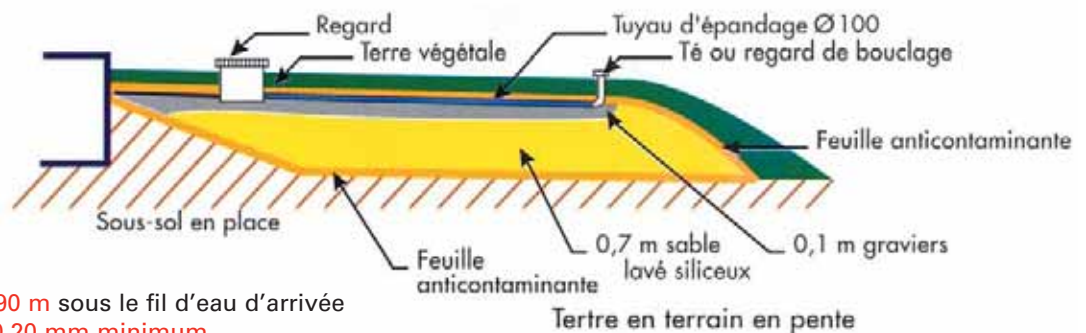
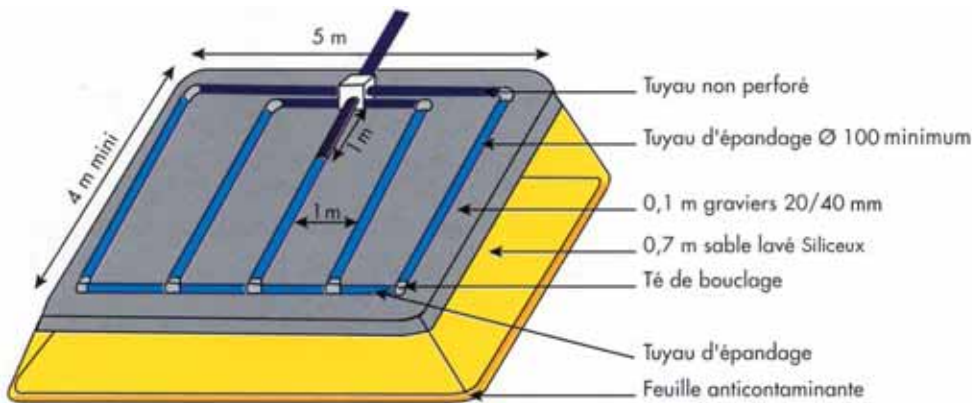
Cette filière introduit un relevage obligatoire des effluents si l'habitation n'est pas surélevée.

→ Conditions d'emploi

- Perméabilité moyenne à forte : $15 < K \leq 500$ mm/h
- Sol insuffisamment épais
- Niveau de la nappe phréatique trop élevé
- Pas de puits d'alimentation en eau potable à moins de 35 m

→ Dimensionnement

- Largeur au sommet du tertre : 5 m
- Longueur minimale au sommet du tertre : 4 m
- Nombre de pièces principales : 4 5 + 1 pièce
- Surface minimale au sommet du tertre (m²) : 20 25 + 5
- Surface minimale à la base du tertre (m²) : 20 25 + 5
- Perméabilité (mm/h) $15 < K \leq 30$: 90 90 + 30
- Perméabilité (mm/h) $30 < K \leq 500$: 60 60 + 20



→ Prescriptions

- Le fond du tertre est situé à 0,90 m sous le fil d'eau d'arrivée
- Constitution : terre végétale : 0,20 m minimum
feuille anticontaminante
graviers Ø 20 / 40 mm - épaisseur : 0,10 m
sable lavé siliceux : 0,70 m
feuille anticontaminante
sol en place
- S'assurer de la perméabilité du sous-sol à la base du tertre
- Une étude particulière sera nécessaire pour la stabilité du tertre et les risques d'affouillement
- Dans le cas où un poste de relevage est nécessaire :
la bâche de reprise est ventilée
le tuyau de refoulement est muni d'un clapet anti-retour
- Le sable doit respecter la courbe granulométrique annexée au DTU 64-1 d'août 1998